



"Crèche and Do"

Association Loi 1901

Crèche à domicile

Services d' "aide maman"

Services périscolaires

Responsable de la structure

Frédérique DOUSSET

COURRIER FEVRIER 2017

À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE

• ASSEMBLEE GENERALE :

L'assemblée générale de l'association se tiendra le **jeudi 16 mars 2017**.

Une convocation vous sera adressée très prochainement pour vous confirmer la date, l'heure (ce sera en fin de journée), l'ordre du jour et le lieu de cette AG.

Vous serez donc cordialement invités à vous joindre à nous pour cet évènement qui vous permettra de mieux connaître le fonctionnement de notre association et le travail que nous effectuons, de discuter des résultats de notre enquête de satisfaction distribuée à nos adhérents fin 2016, mais aussi de joindre l'utile à l'agréable puisque nous mettons également en œuvre nos talents culinaires pour vous régaler au cours de cette soirée décontractée et conviviale...

Une représentante des intervenantes à domicile sera également conviée à cette réunion pour nous retransmettre toutes informations utiles ou propositions d'amélioration du fonctionnement actuel.

Nous espérons donc que vous viendrez nombreux à cette occasion car **votre participation est essentielle pour nous !**

☞ PROGRAMME DES ATELIERS :

Voici le programme des différents ateliers pour le mois de février.

☞ Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébés



➤ Mardi 28 février : 15h45

➤ Mercredi 1^{er} mars:

9h15 : 1^{er} groupe

10h30 : 2^{ème} groupe

➤ Jeudi 2 mars : 10h00

☞ Les ateliers découvertes (le vendredi)

➤ Vendredi 3 février: Groupe 1 : Manipulation Argile

➤ Vendredi 10 février: Groupe 2 : Tableau de plumes,

➤ Vendredi 17 février: Groupe 1 : Atelier musical,

➤ Vendredi 24 février: Groupe 2 : Atelier musical à la Boîte à Lutins,

☞ Les ateliers thématiques

▶ Le lundi :

- ☞ Le lundi 6 février: peinture de la rivière de Mr ZOUGLOUGLOU,
- ☞ Le lundi 13 février : Atelier sensoriel autour de la neige,
- ☞ Le lundi 20 février : Pas d'atelier ce jour-là mais accueil du groupe le **mardi 21 février** pour des jeux de laçage et d'enfilage à la **Boîte à Lutins**,
- ☞ Le lundi 27 février : Fabrication de pompons en laine.

▶ Le mardi :

- ☞ Le mardi 7 février: peinture de la rivière de Mr ZOUGLOUGLOU,
- ☞ Le mardi 14 février: Atelier sensoriel autour de la neige, 
- ☞ Le mardi 21 février: Jeux de laçage et d'enfilage à la **Boîte à Lutins**,
- ☞ Le mardi 28 février: Fabrication de pompons en laine.

☞ LE BLOG :

Nous vous proposons ce mois-ci, un article en plusieurs volets sur :
[« L'acquisition de la propreté »](#)

Bonne lecture !

☞ DECLARATION D'IMPOTS sur les revenus 2016 :

Nous allons vous envoyer par mail courant février les attestations fiscales pour l'année 2016 pour ce qui concerne les frais d'association (nous tenons l'original à votre disposition si besoin puisque vous n'avez plus l'obligation de les transmettre aux impôts).

Pour ce qui concerne les salaires nets, les charges et les frais de transport public versés en 2016, vous pourrez télécharger l'attestation sur le site PAJEMPLOI en février ou mars (pour ceux qui sont à l'URSSAF de Toulouse, elle doit vous être envoyée par courrier).

Pour les renseignements concernant les impôts (que déclarer, la déduction des aides pour ceux qui bénéficient de CESU par exemple pour payer leur salariée, où noter les frais de garde...), vous pouvez consulter le site de PAJEMPLOI :

<http://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-de-garde-denfants-a-do/je-remunere-et-je-declare/mon-attestation-fiscale.html>.

N'oubliez pas que **si vous avez perçu des aides complémentaires** pour la garde de vos enfants (aides de votre employeur, comité d'entreprise, mairie, participation au titre **Cesu préfinancé...**), **vous devez les déduire du montant indiqué sur votre attestation fiscale.**

La bonne nouvelle, c'est qu'en 2018 tous les particuliers employeurs auront droit normalement au crédit d'impôt (si pas de changement...):

<http://www.gouvernement.fr/argumentaire/emploi-a-domicile-un-credit-d-impot-pour-l-ensemble-des-menages>

LES FORMATIONS du premier semestre 2017 :

Penser à vous inscrire à un module dès à présent si cela n'est pas encore fait !

- Module 8 : du 20 au 24 février 2017 (reste 1 place)
- Module 3 : du 6 au 10 mars 2017 (reste 3 places)
- Module 1 : du 20 au 24 mars 2017 (reste 3 places)
- Module 7 : du 24 au 28 avril 2017 (reste 1 place)
- Module 2 : du 15 au 19 mai 2017 (reste 5 places)

LES DROITS DES PAPAS SALARIES (pour ceux que cela intéresse) :

Avant et après la naissance de son enfant, le père salarié a des droits. Pendant la grossesse, à l'occasion de la naissance de son enfant et pendant ses premières années, le jeune père dispose de nouveaux droits : autorisations d'absence, droits à congés, protection contre la rupture de son contrat de travail ... Vous trouverez le résumé de ces droits en P.J.

Et un dernier rappel : sortez les crêpières, la Chandeleur c'est jeudi !



Bien cordialement,

L'équipe de Crèche and Do